



Kolly Nicolas, Schumacher Jean-Daniel

Mise à pied des deux médecins cantonales

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 29.05.20

DSAS

Dépôt

La pandémie de Coronavirus a plongé le monde et notre canton dans une crise sanitaire que nous n'avons pas connue depuis 100 ans. Dans une telle situation, le médecin cantonal joue un rôle de premier ordre.

Cette période a été très bien gérée par nos autorités sanitaires. Telle fut notre surprise d'apprendre par la presse la mise à pied des deux médecins cantonales. Cette nouvelle inattendue, suivie d'un communiqué laconique, amène son lot de questions.

Certaines parties du monde ont déjà été touchées par des épidémies qui auraient pu se généraliser au niveau mondial (grippe aviaire, grippe porcine, virus Ebola, etc.).

1. Les autorités sanitaires, à l'engagement des deux personnes concernées, ont-elles minimisé le risque du développement d'une telle épidémie et, par là même, l'ampleur de la charge du médecin cantonal qui lui est liée ?
2. Le poste de médecin cantonal avait-il été mis au concours ?
3. Les deux personnes engagées avaient le profil demandé ? Lequel était-il ? Si tel n'était pas le cas, pourquoi ont-elles été tout de même engagées ?
4. Un emploi du médecin cantonal a été décliné en temps partiel. Cet état est-il compatible avec la fonction de médecin cantonal, en particulier en cas de crise majeure comme celle que nous vivons ?
5. La présence des deux médecins cantonales est restée relativement discrète durant cette période ? Quelle raison y avait-il à cela ? Quel rôle leur a-t-il été attribué dans le cadre de la pandémie ?
6. Quelles sont les raisons objectives et mesurables qui ont conduit au licenciement de ces deux personnes ?
7. La tâche ad intérim a été confiée à l'actuel directeur de la santé publique et ancien médecin cantonal. A-t-il les disponibilités pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, tant au sein du Service dont il est directeur, de même que son rôle dans les organes que sont l'OCS et le GIR ?
8. Quand et de quelle manière la DSAS pense-t-elle remédier à la perte de ces deux collaboratrices ?